
Ottawa, le 1^{er} février 2016

Aux : Retraités participants au Régime de soins de santé du Fonds en fiducie de l'Association des agents négociateurs de NAV Canada

Objet : Hausse des primes et modification du Régime à compter du 1^{er} mars 2016

Hausse des primes à compter du 1^{er} mars 2016

À chaque année, le Conseil de fiducie examine les résultats financiers et l'expérience du régime de soins de santé des retraités de NAV Canada. Cette année, le renouvellement justifie une hausse des primes de 7 %. Cette hausse résulte du nombre accru de demandes de règlement et de la hausse des coûts des médicaments d'ordonnance et des soins de santé. Les membres financent actuellement 40 % des primes.

À compter du 1^{er} mars 2016, la prime de la garantie individuelle passera de 47,50 \$ à 50,83 \$ et celle de la garantie familiale de 94,60 \$ à 101,22 \$.

Le tableau suivant illustre les primes et le partage des coûts :

Type de garantie	Prime totale actuelle \$	Prime actuelle du participant retraité \$	Nouvelle prime totale \$	Nouvelle prime du participant retraité \$
Individuelle	118,77	47,50	127,08	50,83
Familiale	236,50	94,60	253,05	101,22

Modification de la couverture à compter du 1^{er} mars 2016

S'il vous plaît prendre note qu'à compter du 1^{er} mars 2016, le régime introduira un maximum de 100 000 \$ par année civile pour chaque réclamant. Pour le reste de 2016, ce maximum annuel sera proratisé (83 333 \$). Le Conseil de fiducie introduit ce maximum pour limiter les risques auxquels le régime s'expose et pour mieux contrôler les coûts.

N'hésitez pas à communiquer avec l'administrateur du Régime, Coughlin & associés ltée, au 613-231-2266, ou au numéro sans frais 1-888-613-1234 pour toutes questions à ce sujet.

Fraternellement vôtre,

Le Conseil de fiducie

Ruth Beilman
Scott Chamberlain
David Gainforth

MH/dt-d

